

CONSEIL MUNICIPAL DE POMMIERS

COMPTE RENDU

Séance du lundi 14 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le lundi quatorze décembre à vingt-heures, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Salle des Fêtes de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres en exercice	23
Présents	22
Votants	23
Pouvoirs	0

Présents : Mesdames et Messieurs **BLANCHET** René, **COQUARD** Jean-Michel, **ROCHETTE** Myriam, **PIERQUIN** Béatrice, **DEMAY** Jean-Claude, **NAPOLY** Marie-Hélène, **NEYRA** Marc, **BESSON** François, **GAIGNEUX** Patricia, **DEPOND** Alexandra, **BELLOT** Laurence, **GUINARD** Thierry, **FUTIN** Fabrice, **PRIVOLT** Anne-Sophie, **GAUDIN** Frédéric, **GENEST** Christophe, **BURDIN** Frédéric, **LOBERMAYER** Nathalie, **FONTAINE** Vincent, **MILOT** Christine, **PACCOUD** Anaïs et **POTHRAT** Lucie

Absents : **SCHMITT** Dominique

Pouvoirs : Monsieur **SCHMITT** Dominique donne pouvoir à Monsieur **DEMAY** Jean-Claude

Secrétaire : **ROCHETTE** Myriam

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du lundi 16 novembre 2020 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II - AFFAIRES FONCIERES

➤ Déclarations d'intention d'aliéner

Deux déclarations d'intention d'aliéner sont à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la Commune ne souhaite pas préempter :

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Acquéreur(s)	Adresse actuelle	Reçue en Mairie le
Terrain à bâtir	206 chemin de Saint-Pré	SIT FONCIER SARL	Mme GUEDON et M. KARAKAYA	69 160 Tassin-la-Demi-Lune	14-nov
Propriété bâtie	286 Chemin de Gyre	SAS RIGAL INVEST	M. MARTIN	75 008 PARIS	01-déc

III – AFFAIRES FINANCIERES

➤ Autorisations de mandatement

Monsieur le Maire indique que l'article L 1612-1 du CGCT dispose que « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

[...] Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire application de cet article à hauteur de **230 000.00 €**, pour les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre - Opération	Intitulé	Montant des crédits ouverts
21	Immobilisations corporelles	70 000.00 €
103	Réaménagement bâtiments communaux	50 000.00 €
104	Aménagements paysagers	15 000.00 €
114	Ecole élémentaire	10 000.00 €
122	Pôle Salle des Fêtes et abords	25 000.00 €
123	Local passerelles	5 000.00 €
124	Aménagement rue/place de la Mairie	10 000.00 €
125	Skate-park et aménagements	15 000.00 €
126	Bâtiment Mairie	20 000.00 €
127	Aménagement rue de l'Eglise	10 000.00 €
TOTAL AUTORISÉ		230 000.00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser l'ouverture des crédits proposés par Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

➤ Plan Bonus Relance COVID 19 de la Région AURA – Demande de subvention

Monsieur le Maire indique que la Région Auvergne Rhône Alpes a mis en place un Plan Bonus relance au titre duquel les communes de moins de 20 000 habitants peuvent soumettre un dossier concernant des projets d'investissement relevant de l'aménagement du territoire et de la rénovation des bâtiments afin de solliciter une prise en charge des dépenses engagées à hauteur de 50 % maximum.

A ce jour, trois projets peuvent être éligibles : la rénovation du sous-sol de l'Ecole maternelle, la rénovation de la galerie marchande de Trézette et la rénovation des vestiaires du local technique.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la réalisation des projets susmentionnés et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention régionale au titre du Plan Bonus relance à hauteur de 50% du montant HT subventionnable.

IV – ENVIRONNEMENT

➤ **Cevidorées – Mise à disposition de bâtiments communaux pour l’installation de panneaux photovoltaïques**

Monsieur le Maire indique que, dans la continuité des échanges entre la Commune et Cevidorées évoqués lors des précédents conseils, il est envisagé de mettre à disposition le toit de certains bâtiments communaux en vue de l’installation de panneaux photovoltaïques. Cette opération nécessite la signature d’une convention d’occupation temporaire.

Monsieur le Maire et Marc Neyra rappellent l’intérêt de ce partenariat et le déroulement de la procédure. Ces panneaux pourraient être installés sur les toits de l’atelier technique et de la galerie de Trézette.

Béatrice Pierquin et Marie-Hélène Napoly soulignent la pertinence de ce projet au vu des engagements de l’équipe municipale. Lucie Pothrat fait part de ses interrogations quant à l’efficacité des installations photovoltaïques de manière générale. Fabrice Futin se questionne concernant le bienfondé de la finalité de cette opération qui consiste en la vente de l’électricité aux grandes entreprises de ce marché.

Monsieur le Maire indique qu’une autre manière pour la Commune de soutenir cette structure et ses actions serait de devenir actionnaire de la société en constituant un apport de fonds. Fabrice Futin propose que les bénéfices financiers tirés de cette opération de mise à disposition de toitures soient réinvestis dans le capital de la société.

Le Conseil sera invité à se prononcer sur ce point de manière formelle lors de la séance du mois de janvier.

V – TRAVAUX

➤ **Travaux en cours**

Jean-Claude Demay informe le Conseil des éléments suivants :

Raccordements électriques : Les défibrillateurs et les équipements numériques (panneau lumineux, borne d’affichage légal etc.) récemment commandés seront installés à partir de la semaine prochaine.

Bâtiments : Les portes de garage de l’école maternelle seront livrées au début du mois de janvier.

Il précise que la Commission bâtiments se réunira en début d’année pour évoquer les projets à venir, notamment l’agrandissement de la Salle du Conseil et le réaménagement de l’atelier technique.

VI – URBANISME

➤ **Point sur les dossiers en cours**

	PC	DP	CUa	CUb	Rens. notaires	DAACT	DOC	Attest. non recours	Certif. adressage	Arrêté alignement
Quantité	3	10	2	0	7	2	7	0	2	0

VII – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

➤ **Activité des commissions**

- Commission urbanisme

Béatrice Pierquin présente au Conseil le travail réalisé par la Commission urbanisme concernant le lancement du projet Agora.

- Commission voirie

Jean-Michel Coquard précise que la commission travaille actuellement sur les projets de l'année à venir afin de définir l'enveloppe budgétaire nécessaire.

Le bureau d'études chargé du projet de la Rue de l'Eglise sera choisi par la Communauté de Communes la semaine prochaine.

- Commission développement durable et initiative citoyenne

Marc Neyra informe le Conseil que le groupe de travail relatif aux modes de déplacement doux sera réparti en trois sous-groupes respectivement en charge des déplacements pendulaires, des itinéraires récréatifs / de balade et des liaisons entre le bourg et les hameaux.

- Commission affaires scolaires

Myriam Rochette indique que les projections d'effectifs récemment réalisées laissent présager une fermeture de classe pour la rentrée prochaine.

Marie-Hélène précise que les coffrets à destination des anciens de la Commune ont été distribués par les enfants du CMJ.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la volonté de l'ITEP, qui deviendra prochainement IME, de disposer d'un espace dédié au sein de l'école élémentaire afin d'intégrer dans l'établissement certains de leurs élèves qui, tout en continuant de bénéficier d'un enseignement adapté, pourraient partager les temps de vie et de récréation des enfants de l'école de Pommiers. L'établissement propose également de mettre à disposition ses locaux pour que les échanges soient réciproques.

Monsieur le Maire précise qu'avant toute prise de décision, cette demande devra faire l'objet d'une concertation et d'une adhésion de l'équipe éducative et des parents d'élèves.

- Commission culture

Béatrice Pierquin indique qu'il a été mis fin à l'activité du CCAB le 28 novembre dernier en Assemblée générale extraordinaire. Concernant le projet de fresque évoqué lors des précédents Conseils, Béatrice Pierquin précise qu'il pourrait être réalisé sur le mur de la Maison des associations et en détaille les modalités de réalisation.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Calendrier des conseils municipaux 2021**

Le calendrier des Conseils municipaux prévus au titre de l'année 2021 est transmis aux membres du Conseil.

➤ **Désignation du référent Géopark**

Anaïs Paccoud est désignée référent Géopark.

➤ **CCAS**

Christine Milot précise qu'une centaine de coffrets de Noël ont été remis aux anciens et adresse ses remerciements à toutes les personnes ayant participé à la distribution.

Prochain Conseil Municipal : Lundi 18 janvier à 20h30 à la Salle des Fêtes

Fin du Conseil : 23h30